

Oct. 2017

Pour le Sgen-CFDT, il faut sortir de la situation actuelle où l'orientation des lycéens fait coexister sélection et tirage au sort. Cela nécessite une réflexion approfondie sur le lien entre le lycée et le post-bac, et la mise en place de pratiques pédagogiques renouvelées.

Pour réussir ce changement, il faut donc d'abord un véritable effort financier identifié, budgétisé, fléché et pérenne.

Au lycée, pour identifier les compétences utiles aux futurs étudiants en fonction des attendus des filières de l'enseignement supérieur, il faut :

■ Dès cette année scolaire :

- Une information locale d'au moins une journée par lycée réunissant tous les acteurs de l'orientation (les psychologues de l'Éducation nationale, les personnels de direction, les CPE, les documentalistes et les professeurs principaux de terminale).
- L'identification sur les heures d'aide personnalisée (AP), d'au moins quatre séances à consacrer aux nouvelles modalités d'orientation, animées par des personnels formés et rémunérés avant le début des opérations de saisie des vœux.
- Une réunion d'explicitation avec les parents d'élèves par lycée, pilotée par le chef d'établissement et co-animée par des personnels formés, volontaires mais rémunérés.
- Mise en place de journées réunissant les personnels du lycée et les personnels de l'enseignement supérieur pour identifier les compétences acquises d'un côté et les attendus de l'autre.
- Mise en place d'une commission mixte (lycées/enseignement supérieur) sous l'autorité du recteur pour proposer des solutions aux élèves non affectés.

■ Dès la rentrée 2018 :

- La prise en compte dans les obligations réglementaires de service (ORS) des enseignants des temps d'accompagnement à la construction du projet de l'élève.
- Une formation d'au moins une journée réunissant tous les acteurs de l'orientation (les psychologues de l'Éducation nationale, les personnels de direction, les CPE, les documentalistes et les professeurs principaux de terminale).
- Une formation à l'évaluation par compétences des livrets scolaires au lycée pour pouvoir identifier le niveau de maîtrise des élèves, notamment dans les compétences transversales.
- La reconnaissance dans la liste des fonctions exercées permettant d'accéder à la classe exceptionnelle de ces missions de « préparation à l'enseignement supérieur ».
- Des modules de formation initiale à l'ESPÉ sur ces aspects.
- Des temps pour permettre des échanges réguliers entre personnels du lycée et personnels de l'enseignement supérieur afin de mieux articuler les informations données aux élèves, ouvertes progressivement à tous les autres enseignants des classes du cycle terminal.

Pour le Sgen-CFDT, la recherche de solution aux difficultés d'affectation de certains élèves ne doit pas reposer sur les seules équipes de direction. Tous les personnels de lycée ont un véritable rôle à jouer pour transformer les pratiques d'orientation, mais encore faut-il leur en donner les moyens.